



ARRÊTÉ
**portant habilitation de la SARL ELLIE en vue de réaliser les analyses
d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale
pour le département de la Somme.**

LE PRÉFET DE LA SOMME

Vu le code de commerce et notamment les articles L. 752-6 et R.752-6 à R.756-3 ;
Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, modifiée, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifiée, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
Vu le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
Vu le décret n°2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation commerciale ;
Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce ;
Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Étienne STOSKOPF, préfet de la Somme, à compter du 23 août 2022 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
Vu la demande d'habilitation adressée par voie télématique le 13 février 2023 par la SARL ELLIE, dont le siège social est situé 17 place Gabriel Peri 60250 BLANGY-SUR-THERAIN, représentée par M. Emmanuel FORLINI en sa qualité de gérant, en vue de réaliser les analyses d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Somme ;
Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er. – L'habilitation n°HAI/80/2023/01 de la SARL ELLIE, dont le siège social est situé 17 place Gabriel Peri 60250 BLANGY-SUR-THERAIN, représentée par M. Emmanuel FORLINI en sa qualité de gérant, en vue de réaliser les analyses d'impact des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Somme est accordée à compter de la date du présent arrêté.

Article 2. – La présente habilitation est valable sur l'ensemble du département de la Somme, pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite.

Article 3.- La personne affectée à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation est la suivante :

-M. Emmanuel FORLINI.

Article 4. – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 16 FEV. 2023

Pour le préfet, et par délégation,
La secrétaire générale



Myriam GARCIA